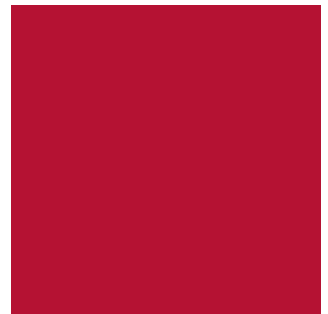




Currie & Brown

Code de conduite des fournisseurs

GP-COD-FR-110

Version : 6.1

21 Mai 2025

Sommaire

1. Introduction3

2. Normes éthiques.....4

3. Santé, sécurité et environnement5

4. Conduite d'affaires conforme6

5. Gestion de la protection des biens et des données de la société7

6. Médias et communication.....8

7. Pouvoir d’engager des dépenses8

8. Conformité juridique et conditions d’engagement9

9. Audit et signalements10

1. Introduction

| Agir avec intégrité

Agir avec intégrité est un principe central de la manière dont Currie & Brown mène ses affaires. Cela signifie que nous respectons les normes les plus strictes en matière de conduite éthique au sein de l'entreprise et que nous exigeons des normes tout aussi strictes de la part des fournisseurs avec lesquels nous travaillons.

Nous exigeons que tous les fournisseurs respectent les exigences de ce code de conduite, qu'ils agissent avec intégrité et qu'ils soient guidés par des valeurs éthiques viables dans la pratique de leurs affaires. Nous sommes fermement convaincus que cette éthique est cruciale pour la pérennité de notre succès commun.

| Objectif et application

Ce code de conduite définit les normes de conduite professionnelles exigées des fournisseurs de Currie & Brown. Son but est de rendre explicites les normes élevées de conduite professionnelle exigées.

La conformité à ce code de conduite est une condition indispensable pour faire affaire avec Currie & Brown. Le non-respect de ce code par un fournisseur aura une influence négative sur la volonté future de Currie & Brown à traiter avec lui et peut entraîner la résiliation du contrat de fourniture.

Ce code de conduite a été approuvée par les directeurs de Currie & Brown et sa mise en œuvre est supervisée par le directeur risque et conformité du groupe.

| Champ d'application

Ce code de conduite s'applique dans le monde entier, à tous les fournisseurs, sous-traitants, sous-consultants et partenaires (ci-après désignés par fournisseurs) engagés par Currie & Brown, toute filiale de Currie & Brown et toute coentreprise dans laquelle Currie & Brown détient une participation.

Ce code de conduite s'applique également à toute partie à laquelle un fournisseur peut sous-traiter un élément du travail réalisé pour ou au nom de Currie & Brown.

| Examen et mise à jour

Ce code de conduite sera examiné et mis à jour régulièrement. Les fournisseurs doivent se référer à www.curriebrown.com pour avoir accès à la dernière version du code de conduite.

2. Normes éthiques

| Respecter les engagements

La prestation de services de haute qualité à nos clients revêt une importance primordiale. Lorsque nous faisons appel à un fournisseur pour soutenir notre prestation, nous lui confions le soin de maintenir de notre réputation.

Les fournisseurs doivent veiller à comprendre les exigences en matière d'approvisionnement auxquelles ils s'engagent et qu'ils doivent respecter. Les préoccupations qu'un fournisseur pourrait avoir en ce qui concerne le respect d'un engagement doivent être soulevées auprès de la personne responsable de cet engagement le plus tôt possible.

Les fournisseurs doivent veiller à avoir mis en place les dispositions adéquates pour gérer les risques liés à la continuité des activités qui peuvent avoir une incidence sur les biens et services qu'ils fournissent à Currie & Brown.

Les fournisseurs doivent respecter la déclaration de politique groupe de Currie & Brown relative à la qualité disponible sur www.curriebrown.com.

| Respect et collaboration

Currie & Brown exige que tous les employés et fournisseurs soient traités avec respect et encourage une approche collaborative au sein de la société et dans les relations d'affaires externes.

Currie & Brown souhaite travailler avec des fournisseurs qui manifestent des valeurs éthiques et encouragent un environnement de travail collaboratif et inclusif au sein duquel les personnes sont traitées équitablement, avec dignité et respect. Le harcèlement, l'intimidation, les abus, la violence et tout autre comportement offensant sont inacceptables.

Les fournisseurs doivent respecter la déclaration de politique groupe de Currie & Brown relative aux normes éthiques disponible sur www.curriebrown.com.

| Pratiques de travail

Les fournisseurs doivent veiller à ce que leurs pratiques et celles de leur chaîne logistique protègent les droits de l'homme et assurent une protection contre toute forme d'esclavage moderne, de travail forcé, d'expulsion forcée, de travail des enfants ou de traite des êtres humains.

Les fournisseurs doivent veiller à avoir mis en place des procédures d'approbation des employés, y compris la vérification de leur identité et la validation du droit au travail.

| Plaintes

Les fournisseurs doivent informer Currie & Brown de toute plainte dont ils prendraient connaissance en rapport avec les biens ou services qu'ils fournissent dans le cadre de leur soutien à Currie & Brown. Les plaintes doivent être gérées conformément à la procédure de réclamations de Currie & Brown, dont une copie est disponible sur demande.

3. Santé, sécurité et environnement

| Santé et sécurité

Currie & Brown s'engage à veiller à ce que ses activités d'affaires n'aient pas d'impact négatif sur la santé, la sécurité ou le bien-être de ses employés, fournisseurs ou autres parties prenantes.

Les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils ont mis en place des procédures adéquates pour gérer les risques pour la santé, la sécurité et le bien-être associés à leurs activités et tout impact que leurs activités pourraient avoir sur les employés de Currie & Brown, les fournisseurs ou les autres parties prenantes.

Les fournisseurs doivent respecter la déclaration de politique groupe de Currie & Brown en matière de santé et sécurité disponible sur www.curriebrown.com.

| Développement durable et environnement

Currie & Brown s'engage à adopter des pratiques d'affaires durables et à organiser ses activités en tenant compte des risques et des impacts environnementaux.

Les fournisseurs doivent tenir compte du développement durable dans la gestion de leurs propres activités.

Il est attendu des fournisseurs qu'ils cherchent à réduire leur impact sur l'environnement dans leur fourniture de biens et services à Currie & Brown, notamment leurs émissions nocives comme le carbone, leur impact sur les ressources rares, les habitats ou la biodiversité et les risques de pollution/contamination.

Les fournisseurs doivent respecter la déclaration de politique groupe de Currie & Brown relative à l'environnement disponible sur www.curriebrown.com.

4. Conduite d'affaires conforme

| Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et autres formes de crimes financiers

Currie & Brown a adopté une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les pots-de-vin, la corruption, le vol, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, la fraude ou toute autre forme de crime financier. Nous exigeons que nos fournisseurs adoptent la même approche. Les fournisseurs ne doivent pas offrir, solliciter ou accepter de pots-de-vin, des paiements de facilitation ou tout autre avantage illégal.

Les fournisseurs doivent veiller à avoir mis en place des procédures adéquates pour assurer la conformité à ces exigences de leurs employés (et de toute personne agissant en leur nom) en rapport avec la fourniture de biens et services à Currie & Brown.

Les fournisseurs doivent respecter la déclaration de politique groupe de Currie & Brown en matière de lutte contre la corruption disponible sur www.curriebrown.com.

| Application des normes les plus strictes

Outre la législation applicable au niveau régional, la conformité aux lois britanniques dites 'UK Bribery Act' et 'UK Criminal Finances Act' est exigée, quel que soit le pays où se déroulent les activités.

Lorsqu'il existe des différences entre les normes au sein de la législation britannique et la législation régionale applicable en matière de conformité, la plus élevée des deux normes doit être respectée.

| Conflits d'intérêts

Currie & Brown exige que les fournisseurs déclarent tout conflit d'intérêts réel ou perçu. Parmi ces conflits potentiels, citons un engagement parallèle par des concurrents de Currie & Brown ou par des clients qui peuvent être des concurrents du propre client de Currie & Brown.

Currie & Brown reconnaît que des conflits potentiels peuvent survenir et exige que les fournisseurs aient mis en place des procédures adéquates pour éviter qu'ils n'aient un effet néfaste sur les parties concernées. Ces procédures doivent inclure la prévention de tout transfert non autorisé de connaissances ou données.

Les conflits d'intérêts réels ou perçus doivent être déclarés à la personne responsable de l'engagement du fournisseur, avec des propositions pour leur gestion. La fourniture de biens ou services à Currie & Brown sera sous réserve de l'acceptation de ces propositions.

| Cadeaux et marques d'hospitalité

Currie & Brown applique des procédures strictes en matière de cadeaux et invitations donnés ou reçus. Les sommes d'argent et les équivalents en espèces, les voyages ou les cadeaux et marques d'hospitalité inappropriés sont interdits.

Les fournisseurs ne doivent pas faire de cadeaux ou invitations aux employés de Currie & Brown pouvant être interprétés comme un avantage ou une récompense afin d'influencer une action.

Les fournisseurs ne doivent pas faire de cadeaux ou invitations à une autre partie en rapport avec la fourniture ou la fourniture potentielle de biens et services à ou de la part de Currie & Brown. Cette interdiction inclut les activités liées à l'obtention d'affaires pour ou au nom de Currie & Brown.

Les cadeaux ou invitations reçus par un fournisseur alors qu'il est engagé par Currie & Brown et en rapport avec les biens ou services fournis à Currie & Brown sont soumis à la même procédure que celle qui s'applique aux employés de Currie & Brown. Dans de tels cas, le fournisseur doit contacter la personne responsable de son engagement pour vérifier si le cadeau ou l'invitation est acceptable ou non. Dans tous les cas, une autorisation préalable est requise et l'objet doit être inscrit dans le registre des cadeaux et invitations de Currie & Brown. Le fournisseur doit demander à la personne responsable de l'engagement du fournisseur de procéder à l'inscription au registre et de conserver des justificatifs de cette demande.

5. Gestion de la protection des biens et des données de la société

| Signalement d'incidents

Si le fournisseur est informé d'un incident de piratage informatique ou de sécurité pouvant avoir un impact sur la prestation de service, les obligations contractuelles ou la réputation de Currie & Brown, il doit le signaler immédiatement à la personne responsable de son engagement.

| Protection des biens de la société

Les fournisseurs doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les biens de Currie & Brown. Ceci inclut la propriété intellectuelle, qui doit être utilisée exclusivement en conformité avec les autorisations explicites données et l'adoption de dispositions de gestion de la sécurité des informations en phase avec les bonnes pratiques du secteur.

| Continuité des activités

Les fournisseurs doivent avoir mis en place les dispositions adéquates afin de garantir la poursuite de leurs services auprès de Currie & Brown en cas de scénarios raisonnablement prévisibles de continuité des activités et de reprise après sinistre.

| Confidentialité

Les fournisseurs doivent préserver la confidentialité de toutes les informations se rapportant aux biens et services fournis ou créés, et conformément aux exigences de leur accord d'approvisionnement. Les informations ne doivent pas être divulguées à un tiers sans l'autorisation explicite de Currie & Brown à moins que la loi l'exige.

| Confidentialité et protection des données

Les fournisseurs doivent prendre toutes les précautions nécessaires en ce qui concerne la confidentialité et la gestion des données fournies ou créées en rapport avec les biens et services fournis à Currie & Brown. Les fournisseurs doivent respecter tous les règlements et lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données.

6. Médias et communication

| Informations marketing

Les fournisseurs ne doivent utiliser aucune image ou information se rapportant aux projets Currie & Brown à des fins commerciales sans l'autorisation explicite de Currie & Brown.

| Communications

Les fournisseurs ne doivent pas faire de commentaires aux médias ou autres organisations qui demandent des renseignements sur les projets ou activités de Currie & Brown, sans l'autorisation explicite de Currie & Brown, sauf lorsque la loi l'exige. Toutes les questions des médias doivent être adressées au directeur marketing et communication de Currie & Brown.

7. Pouvoir d'engager des dépenses

| Autorités déléguées

Les fournisseurs doivent noter que Currie & Brown possède des procédures strictes en ce qui concerne le pouvoir d'engager des dépenses. Seules certaines personnes et certains niveaux d'autorité sont autorisés à prendre de tels engagements. Les fournisseurs sont invités à se référer au directeur des risques et de la conformité du groupe (compliance@curriebrown.com) s'ils ont des préoccupations concernant la légitimité des instructions qu'ils ont reçues.

| Bons de commande

Lorsque des dispositions contractuelles à long terme d'approvisionnement ne sont pas en place, par exemple pour le loyer ou les services publics, les fournisseurs doivent noter que des bons de commande sont requis pour les biens ou services fournis à Currie & Brown. Des bons de commande sont spécifiquement requis pour toute dépense en capital et tout engagement d'un sous-traitant ou sous-consultant.

Les bons de commande doivent être émis avant le début du travail pour Currie & Brown. Les numéros des bons de commande doivent figurer sur les factures présentées pour paiement.

8. Conformité juridique et conditions d'engagement

| Conformité juridique et assurances

Les fournisseurs de Currie & Brown doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables aux biens et services qu'ils fournissent à Currie & Brown. De plus, tous les fournisseurs doivent respecter les lois britanniques dites 'UK Bribery Act' et 'Criminal Finances Act' quel que soit le pays où ils exercent leur activité.

Les fournisseurs doivent détenir toutes les assurances pertinentes et être prêts à fournir des justificatifs, y compris une assurance responsabilité professionnelle pour les fournisseurs fournissant des services professionnels.

Les fournisseurs doivent veiller à respecter tous les règlements fiscaux applicables.

| Interaction avec les conditions générales convenues

La conformité à ce code de conduite est une condition indispensable pour travailler avec Currie & Brown.

Ce code de conduite ne dilue pas les obligations légales d'un fournisseur ni ne se substitue aux conditions d'un accord contractuel en place avec Currie & Brown.

Lorsque Currie & Brown a conclu un accord contractuel avec un fournisseur, la relation sera régie par les conditions générales contractuelles convenues. En outre, le fournisseur doit respecter les exigences de ce code de conduite dans la mesure où ces exigences ne sont pas déjà explicitement convenues dans le contrat.

En cas de conflit entre le présent code de conduite et l'accord contractuel avec Currie & Brown, les conditions de l'accord contractuel sont prioritaires.

Si le fournisseur sous-traite un élément du travail réalisé pour ou au nom de Currie & Brown, il doit veiller à ce que le sous-traitant soit lié par le présent code de conduite.

Currie & Brown se réserve le droit de résilier la relation commerciale avec tout fournisseur manquant à respecter les normes présentées dans le présent code de conduite.

9. Audit et signalements

| Audit

Currie & Brown se réserve le droit de vérifier et d'auditer les fournisseurs en ce qui concerne leur conformité au présent code de conduite et les termes du contrat d'approvisionnement qui s'appliquent.

| Signalement des soupçons de malversations

Currie & Brown encourage la transparence dans la chaîne logistique. Les fournisseurs doivent exprimer leurs préoccupations concernant la conformité au présent code de conduite ou tout soupçon de malversation en rapport avec les biens et services qu'ils fournissent pour ou au nom de Currie & Brown.

Les fournisseurs doivent encourager le signalement de telles malversations au sein de leur propre organisation.

Currie & Brown adopte une définition large des malversations qui englobe la non-conformité au présent code de conduite, les pratiques contraires à l'éthique, la conduite inappropriée des affaires, le manquement à respecter la loi applicable, les mauvaises pratiques de travail, les pots-de-vin, la corruption, la fraude, l'évasion fiscale, les dommages environnementaux, le manquement à protéger la santé et la sécurité, ou toute autre action ou omission ne correspondant pas aux normes les plus strictes en matière de conduite éthique des affaires.

Les fournisseurs peuvent exprimer leurs préoccupations auprès de la personne responsable de leur engagement ou auprès du directeur risque et conformité du groupe, qui peut être contacté via compliance@curriebrown.com.

De plus, Currie & Brown fournit un service indépendant de signalement géré par Safecall que l'on peut utiliser pour remonter des irrégularités en toute confidentialité dans n'importe quelle langue. Les signalements de soupçons de malversations peuvent être faits via le site web de ce service, www.safecall.co.uk.

Les fournisseurs doivent coopérer avec toute enquête menée par Currie & Brown en rapport avec une malversation signalée ou soupçonnée.



enquiries@curriebrown.com
www.curriebrown.com